

province de Colombie-Britannique, à laquelle il n'a reçu aucune réponse. Le 3 décembre dernier, mon prédécesseur immédiat a déclaré, en réponse à une question que lui posait le député de Burnaby-Coquitlam, que l'offre valait toujours.

Il n'y a pas de négociations précises actuellement en cours. Mais, comme j'ai eu récemment l'occasion de l'annoncer, nous accueillerons avec plaisir une invitation dans ce sens de la Colombie-Britannique et nous ferons tout notre possible pour ramener ce territoire d'une splendeur quasi inimaginable sous l'égide de la direction des Parcs nationaux du Canada.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port Arthur): J'aimerais poser au premier ministre une question sans malice. Comme le gouvernement qu'il dirige à la Chambre est minoritaire, le très honorable représentant a-t-il songé à donner suite à la proposition qu'il avait faite en mars dernier, soit qu'en pareilles circonstances son parti et le parti conservateur devraient s'unir sous la direction d'un nouveau chef?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour répondre au député, je signale simplement que la population du Canada a tranché la question il y a quelques semaines.

M. Fisher: Pas de façon très nette.

(Texte)

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a-t-il des commentaires à faire sur la proposition du ministre des Affaires municipales du Québec, M. Laporte, qui suggère, comme moyen d'enrayer le séparatisme dans la province de Québec, de faire du Canada une fédération de 10 États indépendants?

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Est-ce dans les prérogatives d'un député que de demander la démission d'un autre député?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une des prérogatives du ministre de la Justice que de donner une opinion légale; je crois que l'honorable député ferait bien de consulter son avocat.

[L'hon. M. Laing.]

LES POSTES

MONTRÉAL—EXPLOSION DANS LES BOÎTES AUX LETTRES

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delaudière): Avant de poser ma question au ministre des Postes, étant donné qu'il est natif de ma circonscription, je désire le féliciter de sa nomination.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures entend prendre son ministère au sujet des explosions qui sont survenues à Montréal, hier et aujourd'hui, et qui ont causé des dommages à cinq boîtes aux lettres, propriété du ministère des Postes.

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Je dois répondre à mon ami—que je remercie pour ses félicitations—qu'en effet il y a eu des bombes qui ont détruit cinq boîtes aux lettres et que, de plus, quatre autres boîtes aux lettres ont dû être entourées de sable, ce matin, afin d'éviter tout accident.

Je dois annoncer que le sergent-major Walter Leja, après avoir désamorcé deux bombes, a malheureusement été tué en tentant d'en désamorcer une troisième.

Je profite de l'occasion pour offrir mes sympathies à sa famille.

Maintenant, étant donné le danger, nous avons décidé d'utiliser des remorques pour transporter ces boîtes aux lettres hors de danger. Nous avons agi ainsi à la suite d'appels téléphoniques, et aussi après avoir été avertis, par ceux qui font la levée des boîtes aux lettres, que des bombes y avaient été déposées. Nous avons décidé d'agir de la sorte et il faudra continuer de ce faire. A mon avis, après douze heures, le danger est disparu. Nous avons alerté la sûreté municipale qui recherche les coupables, tout en faisant une surveillance spéciale. J'attends d'autres nouvelles de Montréal à ce sujet.

(Plus tard)

QUESTION RELATIVE À LA CONTINUATION DU PRÉSUMÉ «PATRONAGE» AU SEIN DU MINISTÈRE

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes. Le ministre entend-il perpétuer, au sein de son ministère, le «patronage» qui existait sous le régime conservateur, ainsi que sous l'ancien régime libéral, dans l'adjudication des contrats pour le transport et la livraison du courrier postal?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, puisque nous ne sommes